

## **Surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des agents cancérigènes chimiques**

Avril 2012

Ces recommandations de bonne pratique ont reçu le label INCa-HAS.  
Ce label signifie que ces recommandations de bonne pratique ont été élaborées selon les procédures et règles méthodologiques préconisées par la HAS.  
Toute contestation sur le fond doit être portée directement auprès de la société promotrice.

### **Quels outils peut-on utiliser afin de repérer les nuisances cancérigènes ou situations exposant à des cancérigènes ?**

Lors de l'étape d'identification et d'inventaire des agents chimiques cancérigènes en entreprise, le recours à des chimistes, des hygiénistes industriels, des toxicologues et/ou à des spécialistes de l'activité concernée est recommandé (accord d'experts).

Pour les sujets encore en activité professionnelle, l'utilisation de questionnaires spécifiques, s'appuyant sur des questions adaptées au cursus du sujet, analysées par un ou plusieurs experts (notamment médecins du travail, hygiénistes industriels et ingénieurs de prévention), est recommandée, pour une évaluation rétrospective et standardisée des expositions professionnelles aux agents cancérigènes (accord d'experts).

Pour les sujets ayant cessé leur activité professionnelle, le médecin traitant peut recourir à des structures spécialisées de type « consultations de pathologie professionnelle » pour l'aider dans la mise en œuvre de la surveillance post-professionnelle (accord d'experts).

Lorsqu'une situation d'exposition par voie aérienne est identifiée, il est recommandé d'avoir recours à la métrologie d'atmosphère. Des frottis de surface (au niveau du poste de travail et de son environnement, mais aussi, éventuellement, sur le sujet lui-même) peuvent être proposés pour documenter d'autres voies d'exposition (accord d'experts).

La biométrie doit être utilisée en complément de la métrologie d'atmosphère chaque fois que cela est possible (accord d'experts). Il est indispensable de recourir à une méthode de prélèvement rigoureuse et de s'adresser pour l'analyse à des laboratoires offrant des garanties de qualité pour ce type de prestations (accord d'experts).

### **Quels outils peut-on proposer pour faciliter le recueil d'informations sur les expositions passées et actuelles à des cancérigènes et contribuer ainsi à une meilleure traçabilité des expositions ?**

Outre les outils réglementairement prévus par le Code du travail, et relevant de la responsabilité de l'employeur (comme le document unique et la fiche de prévention des expositions), il convient, pour le médecin du travail, d'apporter une attention particulière aux informations concernant les expositions actuelles et passées aux cancérigènes. Celles-ci devront être mentionnées dans le dossier médical en santé au travail (notamment nature des expositions ou travaux réalisés, date de début de l'exposition, durée d'exposition, données métrologiques et biométrie le cas échéant) (accord d'experts).

Pour les salariés ayant été exposés à des cancérigènes et qui cessent leur activité au sein de l'entreprise ou partent en retraite, il est fortement recommandé de prévoir une visite médicale au cours de laquelle le médecin du travail donne ou renouvelle l'information sur les caractéristiques de cette exposition et les risques pour la santé associés, d'éventuelles expositions conjointes (notamment le tabac) ainsi que sur le suivi post-professionnel à proposer (accord d'experts).

Il est fortement recommandé qu'à l'issue de cette visite médicale spécifique (dite « de fin de carrière » pour les salariés partant en retraite), le médecin du travail remette au salarié un relevé d'exposition et une synthèse des éléments de surveillance médicale contenus dans le dossier médical en santé au travail, dans la perspective de la poursuite d'une surveillance post-exposition, ou d'une surveillance post-professionnelle par le médecin traitant (accord d'experts).

**Quels sont les paramètres nécessaires pour définir une stratégie de surveillance médico-professionnelle chez les travailleurs exposés à des cancérogènes ?**

**Paramètres nécessaires pour définir une stratégie de surveillance médico-professionnelle chez les travailleurs exposés à des cancérogènes**

- Connaissance des étapes de la maladie cancéreuse et sa rapidité d'évolution ;
- Latence de la maladie (délai entre le début de l'exposition à la nuisance et les premiers symptômes de la maladie) ;
- Existence d'une relation dose-effet et d'un seuil à partir duquel l'effet cancérogène est détectable.

**Quels sont les paramètres utiles à l'établissement de conseils de prévention ?**

**Paramètres utiles à l'établissement de conseils de prévention**

- Caractère substituable de la nuisance ;
- Caractère mesurable de la nuisance ;
- Possibilité de mettre en œuvre des mesures de prévention, en cas de substance non substituable ;
- Résultats de l'évaluation des risques.

Dans la perspective de l'établissement de conseils de prévention dans le champ de l'exposition professionnelle à des nuisances cancérogènes, il est recommandé d'avoir un objectif prioritaire de prévention primaire : favoriser la suppression ou la substitution du produit, ou, en cas d'impossibilité, limiter l'exposition des sujets (accord d'experts).